

2020_CT2_396

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau – Forêt – Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2021

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à RUIZ Michel – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELAVET Christian – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Forêt**

■ Séance du 10 décembre 2020

06_2_02

■ **Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2021**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 17 Décembre 2020

16609

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2021

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le système départemental d'informations touristiques, PATIO, est constitué par une base de données informatique, gérée et alimentée par différents acteurs publics ayant une vocation de promotion touristique et historiquement animé par Provence Tourisme depuis 1997.

La Direction Grand Site Concors Sainte-Victoire est depuis 2014 contributeur PATIO pour les communes de Beaurecueil, Le Tholonet, Saint-Marc Jaumegarde et Saint-Antonin-sur-Bayon, et utilise ces données dans le cadre des services rendus par ses structures d'accueil du public : Maison du Grand Site à Vauvenargues, et Kiosque d'information de Bimont à Saint Marc Jaumegarde.

En 2019 la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur a engagé l'ensemble des utilisateurs de PATIO à recourir à une nouvelle plateforme commune, APIDAE, outil équivalent à PATIO dans ses fonctionnalités et permettant de rechercher l'offre touristique au-delà des frontières des Bouches-du-Rhône. Provence Tourisme et la Région Sud ont ainsi proposé un processus de transition progressif de PATIO vers APIDAE avec un remplacement qui devra être effectif au 31 décembre 2020.

Cependant, si l'ensemble des coûts relatifs à PATIO était auparavant supporté par Provence Tourisme, APIDAE est un logiciel soumis à une adhésion annuelle de la part des structures utilisatrices.

L'objectif initial du réseau APIDAE était de mutualiser des moyens pour développer une plateforme de travail collaborative afin de créer, enrichir, lier et exploiter de la donnée touristique, dans un écosystème de services numériques ouvert. Au vu du développement de ses activités, APIDAE a choisi de se constituer en société. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme (Scic SA), société à capital variable, Apidae Tourisme, a été créée le 11 février 2020.

L'adhésion à APIDAE est soumise au paiement d'une cotisation annuelle donnant accès à l'équivalence de toutes les fonctions existantes aujourd'hui sur PATIO et permettant de s'inscrire dans la dimension régionale animée par la Région Sud :

- des socio-professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestations culturelles, organisateurs d'événement) et leurs activités, manifestations y sont référencés
- la totalité des informations touristiques utiles sont saisies (pour du conseil, de la diffusion, voire des études...)
- la base de données peut également être ensuite utilisable sur des sites de diffusion.

L'adhésion à APIDAE est soumise au paiement d'une cotisation annuelle de 950 euros HT permettant l'accès à « l'info standard » selon la tarification applicable aux parcs naturels régionaux ou nationaux en 2021.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à APIDAE pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire et paye la cotisation correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à APIDAE afin de contribuer au recensement, à la qualification et à la diffusion de l'information touristique.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme et le règlement de la cotisation annuelle de 950 euros HT soit 1 140 euros TTC pour l'année 2021.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 76, sous réserve de l'adoption du budget principal métropolitain et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2021.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau – Forêt – Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à APIDAE et paiement de la cotisation 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 15 DEC. 2020